52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

Fiche d'inscription AQUAGYM saison 2023-2024

*** Informations obligatoires**

Photo d'identité*

Nom(s)* : ……..

Prénom(s)* : ……

Date de naissance* : ……. / ……. / …… **Sexe*** : ☐ F ☐ M

Nationalité* : ☐ Française ☐ Autre : ……

Adresse* : ……

Code Postal* : …… **Ville*** : ……..

Téléphone* : …… **Email (en majuscules)*** : ……..

Contact d'urgence (ou 2ème parent) : …….. Téléphone : ……

Profession (ou Etablissement Scolaire)* : ……

CERTIFICAT MEDICAL – physiologique (optionnel, référez-vous au questionnaire santé)

Certificat d'Aptitude au Sport

Je, soussigné(e),……..., Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mr, Mme, Mlle…….……né(e) le ……. / ……. / ……..
(Prénom et NOM)

Demeurant au

……

et n'avoir constaté aucun signe apparent susceptible de contre-indiquer la pratique **de la gymnastique, de la natation et du plongeon.**

Fait à …… le ……. / ……. / …….. Signature et cachet du praticien :

Seul un questionnaire santé est à remplir (document à récupérer sur le site internet du club) si un certificat médical a été fourni au club lors des 3 dernières années. Le club peut être en mesure de vous redemander un certificat médical si le précédent n'avait pas été envoyé par email.

Conditions d'inscriptions (si la liste ci-dessous est incomplète, le dossier sera refusé) :

- ☐ Règlement de l'activité en totalité.
- ☐ Fiche d'inscription dûment remplie avec photo d'identité et questionnaire santé ou certificat médical.
- ☐ Fiche LPC 2023-2024_AutorisationsEtAssuranceFFN et dernière page du Règlement Intérieur signée.

Conditions Générales de Vente :

- **Tout dossier rendu incomplet en début d'année sera refusé et l'activité ne pourra être commencée.**
- Le Club décline toute responsabilité et tout remboursement concernant les problèmes relevant du fonctionnement de la piscine qui incombent à la Ville de Lyon (grèves, problèmes technique).
- Les jours fériés et fermetures exceptionnelles ne donneront lieu à aucun remboursement ou rattrapage des cours.
- **L'adhésion est forfaitaire et annuelle. Elle ne peut être remboursée, y compris dans le cas d'un règlement en plusieurs chèques qui n'a pour intérêt que de vous faciliter le paiement de la cotisation.**
- **La saison sportive dépend des créneaux accordés par la ville de Lyon, soit de fin septembre à fin mai généralement pour les adhérents loisirs. Le calendrier prévisionnel vous sera envoyé dès que possible en début de saison.**
- **Toute inscription est définitive ; aucun remboursement ne sera accordé**.

Qestionnaire de Santé - FFN Majeurs

2023 2024

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
** NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnation.fr

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : ..... [Nom - Prénom]

N° de licence : .....

Nom du Club : ..... .

Demeurant : .....

.....

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition.

- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... [Ville] le ..... [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION : **LYON PLONGEON CLUB**
52 Avenue Sidoine Apollinaire
69009 LYON
Téléphone – Fax : 04 78 83 61 54

L'association a pour objectif le renforcement des liens d'amitiés et d'entraide entre les adhérents, le développement des Sports Aquatiques et du Plongeon vers le Haut niveau.

52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

1. Règlement Administratif :

Organisation du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se compose au maximum de 12 membres élus.
De façon à garantir la représentation de toutes les activités au sein du club, un poste au moins sera affecté à chaque catégorie : plongeon, babygym & gym et natation, aquagym.
Les postes qui ne pourront être attribués à ce titre, seront vacants jusqu'à la prochaine élection du Conseil d'Administration.

Le Bureau est administré par :

Un président : il représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Un trésorier : Il est chargé de tenir la comptabilité de l'association.

Un secrétaire : Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des réunions et assemblées. Il tient le registre spécial prévu par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et les articles 6 et 31 du Décret du 16 août 1901.

Le conseil d'administration, se réunira au moins une fois par trimestre sur convocation écrite du Président comprenant un ordre du jour.
Le bureau applique les décisions du Conseil d'Administration, étudie les dossiers concernant les points mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration et règle les affaires courantes.

Le Conseil d'Administration peut mettre en place des commissions permanentes et des groupes de travail ponctuels. Les membres de ces commissions et groupes de travail peuvent être des membres actifs, mais doivent être agréés par le Conseil d'Administration. Ils instruisent toutes les questions relatives à l'activité dont ils ont la charge, élaborent des propositions mais les décisions appartiennent au Conseil d'Administration.

52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

Tenue des comptes :

Le trésorier, sous contrôle du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, gère les fonds.
Disposeront de la signature pour effectuer toutes opérations financières :
Le Président, Le Trésorier.
Le trésorier établira au moins un état trimestriel des recettes et dépenses, qui permettra de suivre la bonne santé financière du club.

- Pour les chèques supérieurs à 800€ une double signature du président et du trésorier est nécessaire.
- Pour les dépenses supérieures à 1500€ une décision du conseil d'Administration sera nécessaire avant d'engager les dépenses.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Est considéré comme membre actif toute personne à jour de son adhésion et/ou cotisation.
Le montant de l'adhésion pour l'année est fixé chaque année et comprenant le prix de la licence.

L'inscription à une discipline se fait pour l'année scolaire.

Toute inscription comprend obligatoirement :

- **Adhésion : comprenant le prix de la licence**
- **Le bulletin d'inscription avec photo d'identité, ainsi que le certificat médical**
- **Les frais de cotisation pour les cours.**

Les frais de cotisation pour les cours sont fixés, selon l'activité et le nombre de séances hebdomadaires :
A titre d'exemple pour la saison 2003 – 2004 ils sont de :

ADHESION :	25 €
PLONGEON	de 200€ à 300€
AQUAGYM	de 195€ à 300€
GYM et NATATION	170€
BABY GYM	145€

Ces montants seront réévalués chaque année en juin pour la saison future, par le Conseil d'Administration, en fonction de l'état des finances du club.

52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

2. Règlement Sportif :

Tout compétiteur doit être licencié.
Le présent règlement a pour objectif de fixer les droits et les obligations de chacun.

a) Assiduité :

Est l'une des conditions essentielles pour que le sportif mène à bien son projet personnel.

b) Ponctualité :

Absence prévue : l'entraîneur doit être prévenu.
Absence non prévue : le sportif ou la famille doit avertir rapidement le club ;
Les parents du sportif mineur doivent être ponctuels pour récupérer leur enfant à la fin de l'entraînement.
L'enfant n'est plus sous la responsabilité de son entraîneur dès la fin de sa séance sportive.

c) Respect d'autrui :

La politesse est de rigueur.
Alcool, vol, drogue, vandalisme, altercations physiques entraînent des sanctions disciplinaires :

- **avertissement**
- **blâme**
- **pénalité sportive pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

Encourt une sanction disciplinaire, tout licencié qui utilise des substances dopantes.

Ce règlement intérieur de l'association est certifié conforme et sincère au vote, au cours de
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2004.

Date et Signature de l'adhérent :

52, av. S. Apollinaire 69009 LYON
Tél. et Fax : 04 78 83 61 54
SIRET : 40241481700013

Autorisation Intervention Urgence 2023-2024

Je soussigné(e) Madame/Mère , Monsieur/ Père ou tuteur de l'enfant (rayer les mentions inutiles) :

Prénom……

Nom…….....

Né(e) le ……. / ……. / …….. à …….

Autorise les responsables du club LPC à faire procéder à toute intervention d'urgence prescrite par le corps médical en cas d'accident.

Fait à …… le ……. / ……. / ……..
Signature :

Autorisation Droit à l'Image 2023-2024

Je soussigné(e)…….. accorde au club LPC, ses représentants, ou toute personne agissant avec l'autorisation du club, la permission irrévocable de publier sur le site internet de l'association et autres médias de communication utilisés par le club toutes les photographies ou vidéos prise de moi (ou/et) de mon enfant

…….
lors des activités du club (entrainements, stages, compétitions, opérations de communication) et ce durant la période de mon adhésion.
Je déclare avoir 18 ans ou plus et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom ou (rayer la mention inutile) en tant que tuteur légal pour mon enfant nommé ci-dessus.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à …… le ……. / ……. / ……..
Signature :

FFN Assurance 2023-2024

Je soussigné(e)……..... déclare avoir pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN ainsi que du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral. J'ai lu et compris que pour tout refus de la garantie de base « individuelle accident » ou souhait de souscrire à la garantie complémentaire, il me faudra contacter le Lyon Plongeon Club lors de mon inscription.

Fait à …… le ……. / ……. / ……..
Signature :